MISE EN LIGNE LE 18-09-2026

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents :	**24**
votants :	**27**
en exercice :	**29**

L'an deux mille vingt-six
Le mercredi 16 septembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES maire

Date de convocation du Conseil municipal le mercredi 9 septembre 2026

Objet :
Création d'emploi permanent à temps complet
Gardien brigadier

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Colette ANTON ; Gilles FAGES ; Cécile BARTHOMEUF ; Stéphane SANTANAC ; Sylvie LASSERRE ; Lionel TORRA ; Angélique PIEDVACHE ; Serge DEIXONNE ; Stéphanie THIARELLO ; Jean-Pierre LAUTIER ; Laurine GALINIER ; Jean-Luc MASS ; Emilie VALLEJO ; Marc PASTRE ; Mairie SAVARY ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Isabelle PINATEL ; Christophe CASTAN ; Marie-Pierre LE MORVAN ;

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Régine RENAULT par Laure TONDON ; Viviane BASTOUL par Marc PASTRE ; Jean-Marie MATHIEU par Serge DEIXONNE ;

Absents : Cédric CARBOU ; Sébastien LEGAL ;

Secrétaire de séance : Emilie VALLEJO

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles relatifs à la création des emplois par l'organe délibérant ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal ;

Considérant les besoins du service de police municipale et la nécessité de renforcer les effectifs pour assurer les missions de sécurité publique, de surveillance de la voie publique et de police administrative générale ;

Considérant la nécessité de créer **un poste** de gardien-brigadier de police municipale afin de pourvoir cet emploi par voie de recrutement statutaire ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'**un emploi de gardien-brigadier de police municipale**, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter de ce jour

- la modification du tableau des emplois de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260917-DEL-2026-069-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026

MISE EN LIGNE LE 18-09-2026

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

FILIÈRE	CATÉGORIE	GRADE / CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF ANTÉRIEUR	VARIATION	EFFECTIF 2026
Sécurité / Police	C	Gardien-brigadier de police municipale	1	+1	2

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'adopter** la proposition du Maire tendant à la création d'un emploi de gardien-brigadier de police municipale, à temps complet (35 heures hebdomadaires), destiné à répondre aux besoins du service et à pourvoir ce poste par les voies statutaires prévues par le décret n° 2006-1391 modifié.

- **De modifier** en conséquence le tableau des emplois de la collectivité tel que présenté ci-dessus.

- **D'inscrire** au budget primitif les crédits correspondants à cette création d'emploi.

Le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 17/09/2026
Réception en Préfecture le 17/09/2026
Et de la publication le 18/09/2026

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel JAMMES,

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

La secrétaire de séance
Emilie VALLEJO

E Vallejo

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260917-DEL-2026-069-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026